

“ Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. ”
Proverbe ancien, rapporté par Antoine de Saint-Exupéry

VUE D'ENSEMBLE

La transition écologique, c'est quoi ?

La **transition écologique** est une évolution vers un nouveau modèle économique et social de **développement durable**. Il s'agit de transformer nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux et leurs conséquences.

La transition en quelques exemples...



Modèle de production fondé sur les énergies fossiles : pétrole, charbon...



Modèle de production basé sur les énergies renouvelables (solaire, éolien)



Société de consommation intensive épuisant les ressources de la planète



Consommation des entreprises et des particuliers plus responsable, utilisation de produits recyclés et diminution du gaspillage



Croissance rapide et anarchique des villes



Villes plus vertes, aux systèmes de transport et bâtiments économes en énergie



Croissance en concurrence des pays au détriment des ressources et espèces vivantes de la planète



Concertation mondiale pour des objectifs de diminution du réchauffement climatique, sauvegarde de la biodiversité...

Le « jour du dépassement »



Le 29 juillet dernier, le monde avait déjà consommé l'ensemble des ressources que la Terre peut régénérer en un an.

Le « jour du dépassement » correspond à la date à partir de laquelle l'empreinte écologique des activités humaines dépasse la biocapacité de la planète. Il est calculé par l'ONG Global Footprint Network sur la base de 3 millions de données statistiques récoltées dans 200 pays.

Chaque année qui passe, l'humanité vit un peu plus à crédit ; une dette qui ne semble pouvoir s'enrayer sans le basculement de nos sociétés vers un nouveau mode de vie plus responsable que permettrait une transition écologique mondiale.

Des solutions existent. Par exemple, le Danemark a couvert, en 2019, 75 % de sa consommation d'électricité par les énergies renouvelables, dont 47 % d'éolien, 25 % de biomasse et 3 % de solaire¹.

1. Source : <https://www.revolution-energetique.com/la-performance-du-bon-eleve-danois-75-deelectricite-renouvelable-en-2019/>

ÉCLAIRAGE



Investir pour participer à la transition écologique

Lorsque vous souhaitez **faire fructifier votre épargne**, vous choisissez les placements en fonction des gains potentiels et risques encourus. Vous pouvez également **donner du sens à votre épargne en sélectionnant des placements d'investissement responsable**.

En tant qu'investisseur responsable, Amundi intègre une **analyse des critères ESG sur la totalité de ses fonds ouverts**. Cela signifie que nos fonds sont évalués selon des **critères qui dépassent la seule recherche de rentabilité et intègrent une analyse fondée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**.

Amundi promeut par ailleurs de nombreuses solutions pour une finance plus verte et permettre à votre épargne de contribuer à construire le monde de demain. Un exemple ? **Les obligations vertes ou « green bonds »**.



ZOOM

Les « green bonds », à quoi ça sert ?

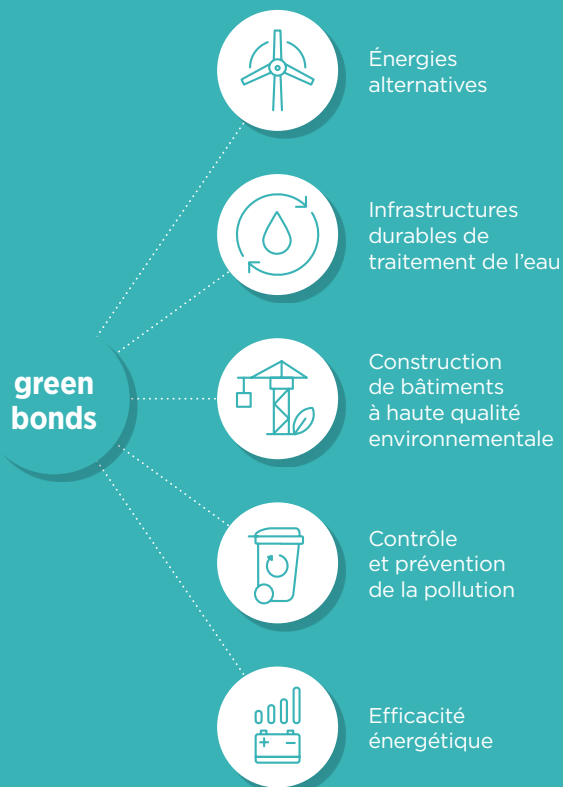
Les « green bonds » ou obligations vertes sont des emprunts obligataires émis sur les marchés financiers, par une entreprise ou un organisme public (collectivité, organisation internationale, etc.) pour financer des projets contribuant à la transition écologique.

Ce sont donc des obligations classiques (titres de créance ouvrant droit à une rémunération fixe) auxquelles s'ajoutent plusieurs caractéristiques :

- les projets financés doivent appartenir avec au moins une des 5 catégories environnementales ci-contre ;
- les critères d'évaluation des résultats doivent être en ligne avec le guide des bonnes pratiques d'émissions d'une obligation verte telles que définies par les **Green Bonds Principles** (Principes applicables aux obligations vertes)!

Amundi propose plusieurs fonds investissant dans des green bonds.

Ces solutions sont un des nombreux instruments que nous utilisons pour nous assurer que nous évoluons vers un mode de finance responsable, participant à la transition écologique au sens large.



1. Les Principes applicables aux obligations vertes (Green Bond Principles, ci-après « les GBP ») contribuent à l'intégrité du marché des obligations vertes. Ces lignes directrices, destinées à être appliquées par les acteurs du marché, doivent encourager la diffusion des informations nécessaires à une mobilisation accrue des fonds en faveur de ce type de projets. En encadrant l'allocation du produit de l'émission obligataire, les GBP ont pour but d'aider les émetteurs à faire évoluer leur modèle économique vers une plus forte soutenabilité environnementale au travers de projets spécifiques.

FOCUS

Amundi, un acteur de référence de l'Investissement Responsable

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de nombreux défis en matière de développement durable, qui touchent tous les secteurs de la vie : réduction des inégalités, égalité femmes-hommes, diminution de l'impact carbone, protection des espèces. L'investissement responsable est la réponse que le monde de la finance apporte à ces défis, c'est-à-dire l'investissement dans des entreprises respectant des critères Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG).

Amundi se classe dans le top 10 mondial de la gestion d'actifs avec 1 794 milliards d'euros¹ d'actifs sous gestion et plus de 798 milliards d'euros¹ d'actifs responsables.



Pionnier de l'Investissement Responsable

avec plus de 30 ans d'expérience



> 798 Mds€

d'encours en Investissement Responsable



+ 12 000

émetteurs notés sur les critères ESG²



100%

des fonds ouverts Amundi intègrent une analyse ESG²



Exclusion de l'univers d'investissement

des entreprises controversées



4 241

assemblées générales d'actionnaires dans lesquelles Amundi a voté en 2020

1. Source : Amundi au 30 juin 2021. 2. L'ensemble des fonds ouverts en gestion active, gérés par les sociétés de gestion du groupe Amundi, lorsqu'une méthodologie de notation ESG est applicable.



Retrouvez toutes les définitions des termes financiers utilisés dans ce document dans le **lexique** disponible sur notre site https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Lexique

AVERTISSEMENT

Achévé de rédiger le 26 août 2021. Les informations figurant dans cette publication ne visent pas à être distribuées ni utilisées par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à Amundi ou ses sociétés affiliées de se conformer aux obligations d'enregistrement de ces pays. Notamment cette publication ne s'adresse pas aux US persons telle que cette expression est définie dans le US Securities Act de 1933. Les données et informations figurant dans cette publication sont fournies à titre d'information uniquement. Aucune information contenue dans cette publication ne constitue une offre ou une sollicitation par un membre quelconque du groupe Amundi de fournir un conseil ou un service d'investissement ou pour acheter ou vendre des instruments financiers. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos et ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Les informations sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Les prévisions, évaluations et analyses ne doivent pas être regardées comme des faits avérés et ne sauraient être considérées comme des prédictions exactes des événements futurs.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans notre autorisation. Édité par Amundi Asset Management - Société par actions simplifiée au capital de 1 086 262 605 euros - Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - 437 574 452 RCS Paris. Crédits photo : © Istock